

NOUVEAU

Formation courte

Faire de la qualité de vie au travail un levier de performance au service des PME

Cette nouvelle formation proposée par l'université François-Rabelais de Tours est le fruit d'une triple volonté :

- celle de croiser les expertises dans le domaine de la Qualité de Vie au Travail (QVT), en renforçant notamment la collaboration entre les PME et l'Université
- d'asseoir les démarches de promotion de la QVT sur les recherches scientifiques les plus récentes (Equipe B, EA 2114 de l'université François-Rabelais)
- celle de démontrer que la QVT est un enjeu crucial pour la performance des PME et donc d'accompagner celles-ci dans la mise en place de la QVT.

Objectifs

- Aider les managers à mieux appréhender les enjeux de la Qualité de Vie au Travail pour les PME et à développer la QVT au sein de ces entreprises.

Les managers repartiront avec des méthodologies concrètes pour conduire la mise en place de la qualité de vie au travail dans leur propre organisation du travail.

Public

- Managers au sein de PME
- DRH et fonctionnels RH

Conditions d'admission

- La candidature doit être déposée en ligne

**CANDIDATURE
EN LIGNE**

www.formation-continue.univ-tours.fr

INTERVENANTS

Responsable pédagogique :

- **Evelyne FOUQUEREAU**, Professeure en Psychologie sociale et du Travail à l'université de Tours, Responsable de l'équipe de recherche *Changements, Transitions et Processus Adaptatifs dans le Contexte du Travail*, EA 2114.

Intervenants :

- **Thibaud BRIERE**, Consultant en management - Hervé Management
- **Adrien CHIGNARD**, Psychologue du travail et consultant - Cabinet *Sens et Cohérence*
- **Adama NDIAYE**, Maître de conférences à l'Institut d'Administration des Entreprises de l'université de Tours.

Sessions de 2 jours, soit 14 heures
De 9h à 17h30
Groupe de 15 personnes maximum

Lieux de formation :

1^{er} jour : Université François-Rabelais 3 rue des Tanneurs Tours
2^{ème} jour : Hervé Thermique 14 rue Denis Papin Joué-les-Tours

Nous consulter

Renseignements : Cécile AYMAR 02.47.36.81.55 cecile.aymar@univ-tours.fr

Inscriptions : Nadia JOUBERT 02.47.36.81.40 nadia.joubert@univ-tours.fr

Tarif 2017/2018 : nous consulter



Programme de la formation

► PREMIERE JOURNÉE : pourquoi la QVT ?

Les enjeux de la qualité de vie au travail pour les PME

- La QVT : de quoi parle-t-on et quelles différences avec les RPS (Risques PsychoSociaux) ?
- Les obligations législatives
- Comment évaluer la Qualité de Vie dans son organisation ?
- La QVT : quelles pratiques en dehors de la France ?

Les conditions de mise en place de la QVT et ses conséquences en termes de performance durable

- Les leviers de la Qualité de Vie au Travail : individuels, collectifs, managériaux et organisationnels
- Les conséquences en termes de performance durable (au niveau des RH, marque employeur, Responsabilité Sociétale des Entreprises, attractivité de l'entreprise, motivation et implication du personnel...)

La Qualité de Vie au Travail et l'université François-Rabelais

L'université François-Rabelais est mobilisée depuis de nombreuses années sur la Qualité de Vie au Travail.

Elle propose actuellement :

- un Master « Management des équipes, santé et Qualité de Vie au Travail » en formation initiale et continue, et en apprentissage.
- une formation courte de 2 jours sur cette thématique aux établissements de santé et aux PME.

Elle intégrera dès la rentrée 2016 des enseignements sur la QVT dans les cursus pouvant conduire à des fonctions de manager.

L'équipe de recherche de psychologie du travail de l'E.A. 2114 contribue à cette expertise en créant des outils de diagnostic de la QVT à destination des professionnels de l'entreprise et des chercheurs. Ses travaux nationaux et internationaux ont démontré scientifiquement l'impact positif de certaines pratiques de management et conditions de travail sur la QVT dans diverses structures (CHU, PME, institutions...).

► DEUXIÈME JOURNÉE : Comment promouvoir la QVT ?

Comment concrètement améliorer la qualité de vie au travail au sein d'une PME ?

Chacun portera un diagnostic sur les pratiques actuelles de sa structure. Des exemples transposables seront présentés.

- Comment poser un diagnostic de la situation et définir des objectifs ?
- Comment intervenir au niveau individuel ?
- Quelles pratiques managériales et de gestion des équipes faut-il développer ?
- Quels collaborateurs associer au projet QVT ?
- Comment optimiser l'organisation du travail ? (espaces de travail, NTIC, fréquence des réunions, outils de reporting...)
- Comment conduire les changements induits par la mise en place de la QVT ?

Etude d'un cas concret : la Qualité de Vie au Travail au sein d'une entreprise de taille intermédiaire : le Groupe Hervé

- Présentation du cas
- Questions / réponses
- Débats par petits groupes
- Mise en commun des réflexions

La Qualité de Vie au Travail : un enjeu social majeur des années à venir

La France est le premier état de l'Union Européenne à avoir exigé des grandes entreprises qu'elles présentent des rapports extra-financiers dans les domaines social, environnemental et de gouvernance.

Le rapport Gollac remis en 2011 au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé insiste sur la nécessité de mettre en place des indicateurs nationaux de suivi des risques psychosociaux au travail. L'accord national interprofessionnel du 19 juin 2013 préconise une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) tandis que la loi du 5 mars 2014 intègre un article prévoyant la possibilité d'une négociation unique sur la qualité de vie au travail.

De plus en plus de dirigeants d'entreprises sont convaincus que la performance sociale est la clé de la performance économique durable et font de la Qualité de Vie au Travail un axe stratégique de leur entreprise.

Informations à jour le 15 décembre 2016 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2017-2018. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage. Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle). Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

www.formation-continue.univ-tours.fr

